



[7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

Step 6: Les communes pourront-elles encore construire un terrain de foot?

Peter Keller : *Madame Martullo, nous parlons d'un nouveau paquet d'accords entre l'UE et la Suisse. Il comprend 2228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages de règlements, principalement de l'UE, soit encore 10 piles de ce genre. Dans le podcast d'aujourd'hui, il sera question des soi-disant aides d'État. Madame Martullo, que sont les aides d'État ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Selon la définition de l'UE, les aides d'État sont partout où l'État intervient, soit financièrement, soit en renonçant à certains revenus. Cela peut donc être une subvention, un prêt, une garantie, mais aussi une reprise de dette. Partout où il soutient quelque chose dans le secteur privé, cela peut aussi concerner des institutions qu'il soutient, de sorte qu'elles bénéficient alors d'un avantage par rapport à des fournisseurs étrangers qui pourraient autrement faire la même chose. Mais il n'est pas nécessaire qu'ils soient intéressés, donc on n'évalue pas cela comme en Suisse, où l'on examine s'il y a effectivement des distorsions de concurrence, mais simplement si quelqu'un est, d'une manière ou d'une autre, favorisé par l'État.

Peter Keller : *Pouvez-vous donner un exemple concret ? On cite toujours les garanties d'État des banques cantonales, mais peut-être quelque chose d'autre ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Cela relèverait alors de l'accord financier, si jamais nous le concluons plus tard, ce serait certainement le cas. Ici, c'est maintenant dans cet ensemble contractuel, surtout dans le transport, donc dans l'accord sur le transport terrestre et dans l'accord sur le transport aérien, mais aussi dans le domaine de l'électricité. Maintenant, quand nous parlons de transport terrestre, nous parlons bien sûr des CFF, mais aussi par exemple des entreprises de cars postaux et ainsi de suite. Lorsque l'État intervient ici, il y a des points sensibles qui pourraient effectivement être considérés comme des aides d'État problématiques. Donc par exemple, s'il gagne principalement son argent aujourd'hui dans le transport à longue distance et qu'ensuite il subventionne des entreprises de transport local en compensant cela par des transferts internes, alors cela pourrait déjà être considéré comme une aide d'État problématique selon le droit européen. Cela pourrait donc être refusé. Ou bien, par exemple, l'aéroport de Genève

a accordé un prêt rapide pendant le COVID pour sauver l'aéroport lorsque les vols ne pouvaient pas avoir lieu. Et là aussi, cela aurait été considéré comme une aide d'État que l'UE aurait dû approuver. Et même si vous vous impliquez dans un vol comme celui-là, dans un aéroport, c'est-à-dire que vous construisez quelque chose ou que vous couvrez les coûts d'exploitation qui profitent principalement à une compagnie aérienne, par exemple la Suisse, mais aussi aux aéroports régionaux, cela pourrait être le cas. Peut-être même la Rega, auquel cas cela ne serait pas autorisé par la législation européenne sur les aides d'État.

Peter Keller : *Je pense que quiconque voyage en train et garde les yeux et les oreilles ouverts peut voir ce qui se passe en Allemagne, par exemple, avec le transport ferroviaire. Et c'est là la grande préoccupation. Est-ce que cela constitue également une menace pour la Suisse ? Donc ce réseau ferroviaire négligé là-bas, tous les investissements n'ont pas été réalisés comme il se doit et on se retrouve avec du chaos, des retards, des suppressions de trains. Est-ce que c'est un scénario envisageable pour la Suisse ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Oui, parce que, par exemple, le matériel roulant des CFF ici aussi tomberait probablement sous le coup des aides d'État. Nous avons ensuite la situation où, avec l'accord sur les transports terrestres, les prestataires étrangers pourraient désormais circuler en Suisse et aussi transporter des passagers d'une destination suisse à une autre destination suisse. Donc dans ce cas, les CFF se retrouveraient sous pression sur les lignes longue distance lucratives, mais aussi, bien sûr, sur les grandes lignes nationales, car elles seraient confrontées à la concurrence et en même temps menacées du point de vue des aides d'État. Et troisièmement, bien sûr, il y a aussi la ponctualité, parce que les trains, même sur leur propre réseau ferroviaire déjà très sollicité, risquent d'arriver en retard et de tout bloquer. Donc ici, dans le cadre de l'accord sur le transport terrestre, il y aura de grands risques, surtout pour le trafic des CFF, mais aussi dans les régions plus éloignées. Il en est de même pour l'UE qui dit « Oui, on peut soutenir les régions économiquement faibles, mais en Suisse, selon le droit ou les critères de l'UE, il n'existe pas de régions économiquement faibles. Nos régions de montagne sont, comparé aux pays les plus pauvres de l'UE, encore riches, bien sûr. Donc on remettra aussi cela en question ici, notamment dans le domaine de l'électricité où l'État est encore partout impliqué. On ne peut donc pas non plus s'octroyer des avantages en investissant financièrement, par exemple en proposant des livraisons d'électricité à prix réduit, car cela est immédiatement considéré comme une aide d'État. Donc, justement dans le secteur de l'électricité, par exemple, est-il encore possible de construire une centrale nucléaire avec une participation de l'État ? Tout cela est remis en question avec cette réglementation sur les aides d'État. Exactement.

Peter Keller : *Ce règlement sur les aides d'État fait partie de cet ensemble d'accords et cela inclut également que l'UE exige désormais de la Suisse une*

loi nationale de surveillance précisément pour ces aides d'État. Quelles seront alors les conséquences de cette autorité de surveillance ?

Magdalena Martullo-Blocher : Un énorme appareil va être mis en place sous l'égide de la Commission de la concurrence qui agit bien sûr de manière un peu déconnectée de la réalité et sans aucune sensibilité. Elle a déjà dit, par exemple, qu'on ne devrait plus soutenir les camps de ski ou que Swiss Los ne serait pas autorisé, et ainsi de suite. Il s'agit donc d'une autorité de régulation technique qui doit tout examiner et cela implique une grande procédure avec de nombreuses étapes et beaucoup de bureaucratie, ce qui fait que l'ensemble prend aussi beaucoup de temps. Il faut aussi ajouter qu'il faudra tout divulguer dans la base de données de l'UE, les données commerciales, de sorte que la concurrence puisse tout voir. Et la concurrence peut également faire opposition et retarder la procédure. Ainsi, si quelqu'un a besoin d'argent, comme récemment l'aéroport de Genève pendant le COVID, cela ne pourra même plus être mis en œuvre.

Peter Keller : *Donc, en principe, l'UE surveille la Suisse en matière d'aide d'État, et en plus, une autorité suisse viendra encore surveiller une seconde fois. Cela remet aussi en question notre système et d'avance les compétences des cantons. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les cantons alors ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Un travail énorme. Donc, une aide d'État s'applique lorsque la Confédération, les cantons ou même les communes participent d'une manière ou d'une autre financièrement à un projet. Et ils devront bien sûr fournir un effort considérable, et surtout, ils auront moins de droits qu'au sein de l'UE. Ils ne sont même pas entendus, en fait, la Comco prend une décision pro forma dans le vide, et à la fin, ce sont les cantons qui doivent aller en justice. Cela aura donc un effet très dissuasif, avec pour résultat que des objectifs politiques que les cantons ou les communes jugent pertinents pour eux ne pourront tout simplement plus être poursuivis. Vous vous souvenez peut-être, par exemple, de l'aciérie de Gellafingen, où lors d'une opération de sauvetage, on a décidé d'accorder des coûts d'électricité et des redevances de réseau plus avantageux. Rien que la décision d'orientation aurait donc pris 12 mois. Cela n'aurait jamais été possible dans ce délai. Une telle procédure peut durer des années avant de savoir si l'État pourrait s'engager financièrement d'une manière ou d'une autre.

Peter Keller : Oui, c'était justement un exemple classique où le Parlement a réagi très rapidement récemment avec une alliance politique très large, peut-être même une alliance surprenante, mais c'était une volonté politique, et cela a au moins temporairement favorisé la survie de cette aciérie de Gellafingen. Dans ce genre de cas, le Parlement se restreint lui-même dans ses compétences.

Magdalena Martullo-Blocher : Bien sûr, une fois de plus. Mais ce qui est alors vraiment le clou du spectacle, donc l'UE accorde bien sûr aussi des aides d'État, et les grands secteurs et États peuvent évidemment faire en sorte que cela soit simplement approuvé pour eux ou toléré comme une exception. Mais si l'UE faisait la même chose que nous, nous ne pourrions pas la sanctionner comme elle nous sanctionnerait, par des mesures compensatoires. Au lieu de cela, comme l'écrit le Conseil fédéral, ils nous ont généreusement accordé un droit de consultation. Nous pouvons donc simplement exprimer notre avis, mais il ne se passe rien. C'est donc aussi une histoire très unilatérale.

Peter Keller : *Peut-être encore une fois, où la Suisse pourrait-elle, et vous l'avez mentionné, cela va jusqu'aux communes, où pourrait-il y avoir concrètement des problèmes concernant les aides d'État, les subventions, peut-être aussi dans le cadre de projets communs réalisés par les pouvoirs publics avec des investisseurs privés ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Oui, par exemple, si la commune organise des services de transport, ou chez nous s'occupe des déchets, des ordures ou de la construction, ou si elle participe d'une manière ou d'une autre à un projet public, ou verse une contribution, alors elle devrait suivre la procédure incroyablement compliquée auprès de la Comco. Et même dans ce cas, elle n'obtiendrait pas de décision fiable. Donc, c'est toujours une évaluation à prendre avec des réserves. Oui, cela pourrait être possible ou non, et cela après des années. Ce n'est tout simplement pas réaliste. Surtout en Suisse, avec notre fédéralisme et la petite taille de nos régions, il y a de nombreux domaines où les collectivités publiques et les acteurs privés collaborent. Par exemple, les aides vont jusqu'à la formation des apprentis, ce qui ne serait plus autorisé pour ces secteurs, car l'État et les entreprises y participent. Il y a donc ici des situations qui nous paraissent très grotesques, surtout à la campagne, en montagne, dans les petites communes, où les liens sont très étroits, et cela devient alors un problème.

Peter Keller : *Mais même à Zurich, une arène sportive comme celle du club de patinage ZSC ne pourra probablement plus être réalisée de cette manière. Et ce qui est certainement différent, notamment par rapport à l'UE, c'est que chez nous, ce sont les citoyennes et citoyens qui donnent le feu vert à de telles participations. C'est évidemment différent que lorsque, ailleurs, une autorité politique prend seule la décision.*

Magdalena Martullo-Blocher : Oui, ils ne peuvent même plus donner leur feu vert, ou alors on accepte simplement des mesures punitives. C'est encore possible dans ce cas. Le montant est donc limité à 300 000 francs sur trois ans, soit 100 000 par an. Mais il faut dire que, surtout si l'on pense aux fêtes de lutte suisses et autres événements du genre, ce seuil est atteint assez rapidement, que ce soit dans les transports, l'électricité, bien sûr, et qu'on atteint donc facilement cette limite de 100 000 par an. Et la Confédération dit qu'elle n'a aucune idée du nombre d'aides concernées, car

le contrat précise même que les aides actuellement accordées devraient également être examinées et supprimées. Ainsi même, les situations existantes perdraient soudainement le soutien de l'État, le fournisseur d'aides publiques.

Peter Keller : *Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suissesses et les Suisses devraient-ils rejeter cet accord avec l'UE alors qu'une interdiction ou un contrôle de ces aides et formes de soutien de l'État ne serait plus possible comme aujourd'hui ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Dans de nombreux domaines, il est dans l'intérêt de la collectivité, des cantons, des communes ou même de la Confédération d'intervenir, d'assurer des financements transitoires ou de participer, car cela a du sens sur le plan économique. Et nous ne devons pas simplement laisser cela à une UE rigide ou à une autorité comme la Comco qui gérerait tout cela avec un effort incroyable. Et d'un autre côté, l'UE fait ce qu'elle veut et nous ne pouvons qu'en discuter un peu. Cette asymétrie, ce n'est de toute façon pas acceptable. Madame Martullo, merci beaucoup pour cet entretien.

Peter Keller : *Merci à vous.*

Magdalena Martullo-Blocher : *Merci à vous.*